

## **Motion 2719**

**chargeant la commission législative d'examiner les arrêtés du Conseil d'Etat adoptés en lien avec la COVID-19, également en période de situation particulière**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la crise liée à l'épidémie du coronavirus ;
- l'expérience positive d'examen par la commission législative des arrêtés pris par le Conseil d'Etat en application de l'article 113 de la constitution genevoise ;
- les critiques émises par rapport à l'absence de contrôle du Grand Conseil dès que la situation extraordinaire a été levée ;
- qu'il convient dès lors d'étendre le mécanisme d'examen appliqué en situation extraordinaire aux périodes de situation particulière ;
- qu'il convient que la commission législative assume également cet examen à l'avenir,

invite la commission législative

- à examiner tous les arrêtés adoptés par le Conseil d'Etat en lien avec l'épidémie de coronavirus, même en période de situation particulière (et non pour les seules situations extraordinaires) ;
- à présenter au Grand Conseil un rapport à ce sujet lors de chaque séance plénière ;
- à émettre à l'intention du Grand Conseil des préavis sur ces arrêtés sous forme de propositions de résolutions ;
- à adresser au Grand Conseil toute autre intervention parlementaire qu'elle jugera utile en lien avec les arrêtés susmentionnés.